



# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports – Membre du C.N.O.S.F

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

## COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER

### **MODE DE QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX en 2018**

Le Comité Directeur du Comité Régional Centre Val de Loire a décidé d'appliquer en 2018 son mode de qualifications pour les championnats Régionaux à partir de toutes les phases finales des championnats départementaux. **A partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale, il faudra donc demander à tous les participants s'ils veulent participer au championnat régional correspondant.**

#### **Voici le mode opératoire standard ou toutes les équipes acceptent de participer au Régional :**

- **Le mode qualificatif par rapport au championnat départemental ou il faudra : 5 équipes pour tous les championnats régionaux sauf exception (voir 6 ou 7 équipes) :**
  - o Le Champion est qualifié au championnat de France, il ne participera pas au Régional.
  - o La 1<sup>ère</sup> équipe qualifiée serait le Vice-Champion.
  - o Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipes seront les perdants des ½ finales
  - o La 4<sup>ème</sup> équipe sera le ¼ de finaliste perdant contre le futur champion.
  - o La 5<sup>ème</sup> équipe sera le ¼ finaliste perdant contre le futur vice-champion.
  - o La 6<sup>ème</sup> équipe sera le vainqueur de la rencontre entre les 2 derniers ¼ de finaliste (si les équipes ne sont pas présentes il pourrait y avoir un tirage au sort).
  - o La 7<sup>ème</sup> équipe sera le dernier ¼ de finaliste.
  
- **Pour donner suite aux possibles refus des équipes à participer au Championnat Régional, si le nombre d'équipes à qualifier n'est pas atteint, alors il faudra appliquer la déclinaison jusqu'au 1/8<sup>ème</sup> de finale dans la même logique que pour le mode standard ci-dessus :**
  - o Prendre le perdant en 1/8<sup>ème</sup> de finale contre le champion.
  - o Prendre le perdant en 1/8<sup>ème</sup> de finale contre le vice-champion.
  - o Prendre les perdants en 1/8<sup>ème</sup> de finale contre les ½ finalistes.
  - o Prendre le perdant en 1/8<sup>ème</sup> de finale contre les ¼ de finalistes.
  - o Si les équipes ne sont pas présentes à ce moment-là, il pourrait y avoir un tirage au sort.
  
- **Au cas où il n'y aurait pas le nombre d'équipes à qualifier nécessaire, alors le Comité Départemental ne validera que le nombre acquis après cette phase finale.**

Le CD 41.